



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

magistrats

Question écrite n° 13499

Texte de la question

M. Charles de Courson appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'évolution de l'âge des chefs de cours lors de leur nomination depuis 1958. Il lui demande de bien vouloir lui préciser cette évolution.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que, de 1980 à 1997, l'âge moyen des premiers présidents des cours d'appel au moment de leur nomination a varié, de 52 ans (1997) à 62 ans (1986), et celui des procureurs généraux de 52 ans (1993 et 1996) à 61 ans (1984). Ces données ne connaissent pas d'évolution particulière. Age moyen des chefs des cours d'appel au moment de leur nomination

Données clés

Auteur : [M. Charles de Courson](#)

Circonscription : Marne (5^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13499

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 1998, page 2330

Réponse publiée le : 17 août 1998, page 4622